

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 04.07.2023

Version: 7.3

Date d'édition: 04.07.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

|                                        |                                                              |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Nom commercial du produit/désignation: | Acétonitrile HiPerSolv CHROMANORM® for HPLC - GRADIENT GRADE |
| Produit n°:                            | 20060                                                        |
| n°CAS:                                 | 75-05-8                                                      |
| Numéro d'identification UE:            | 608-001-00-3                                                 |
| Numéro d'enregistrement EU REACH:      | 01-2119471307-38-XXXX                                        |
| Autres désignations:                   | Cyanométhane, Cyanure de méthyle, Méthyle cyanure            |

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                                       |                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Utilisations identifiées pertinentes: | Réactif chimique à usage général                                                                                                                            |
| Usages déconseillés:                  | Le produit, tel quel ou en tant que composant d'un mélange, n'est pas destiné à être utilisé par les consommateurs (tel que défini par le règlement REACH). |

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### France

##### VWR International SAS

|                              |                                   |
|------------------------------|-----------------------------------|
| Rue                          | Immeuble Estréo, 1-3 rue d'Aurion |
| Code postal/Ville            | 93114 Rosny-sous-Bois cedex       |
| Téléphone                    | +33 (0) 1 45 14 85 00             |
| Téléfax                      | -                                 |
| E-mail (personne compétente) | SDS@avantorsciences.com           |

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

|           |                                                                                                      |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Téléphone | + 33 (0)1 45 42 59 59 (centres anti-poison et de toxicovigilance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1 Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| Classes et catégories de danger                               | Mentions de danger |
|---------------------------------------------------------------|--------------------|
| Liquide inflammable, Catégorie 2                              | H225               |
| Irritation oculaire, Catégorie 2                              | H319               |
| Toxicité aiguë, catégorie 4, orale, cutanée et par inhalation | H302+H312+H332     |

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### 2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: Danger

| Mentions de danger |                                                              |
|--------------------|--------------------------------------------------------------|
| H225               | Liquide et vapeurs très inflammables.                        |
| H302+H312+H332     | Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. |
| H319               | Provoque une sévère irritation des yeux.                     |

| Conseils de prudence |                                                                                                                                              |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P210                 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P280                 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.                                   |
| P261                 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.                                                                   |
| P312                 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.                                                                               |
| P337+P313            | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.                                                                                     |

### 2.3 Autres dangers

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance:

Acétonitrile

|                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Formule des molécules:            | H <sub>3</sub> CCN    |
| Poids moléculaire:                | 41,05 g/mol           |
| n°CAS:                            | 75-05-8               |
| Numéro d'enregistrement EU REACH: | 01-2119471307-38-XXXX |
| N°CE:                             | 200-835-2             |
| ATE, Facteur LCS et/ou facteur M: | aucune                |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou si des symptômes se déclarent, demander conseil à un médecin. Changer les vêtements souillés ou imprégnés. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la garder au chaud et au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de doute ou si des symptômes se déclarent, demander conseil à un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement les contaminations de la peau.

#### Après un contact avec les yeux:

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne rien lui faire ingurgiter.

#### Protection individuelle du secouriste

Premiers secours: veillez à votre protection personnelle!

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après un contact avec les yeux: Effet irritant Rougeur conjonctivale. Après contact avec la peau: Erythème (Rougeur). Odèmes. En cas d'ingestion: Vomissement. Effet irritant. En cas d'inhalation: Toux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Lors de l'absorption et du métabolisme, l'acétonitrile commence immédiatement une libération lente de cyanure, qui peut se poursuivre pendant plusieurs heures. Les effets toxiques et les signes cliniques associés d'empoisonnement au cyanure peuvent donc être retardés. Prélever un échantillon de sang dans tous les cas pour le cyanure sanguin à l'aide d'un tube de fluorure/oxalate et réfrigérer immédiatement et organiser une analyse urgente. Les niveaux de cyanure dans le sang mettront un certain temps à être disponibles et ne sont généralement utiles que comme indicateur rétrospectif de l'exposition. Les décisions de traitement doivent donc être basées sur les caractéristiques cliniques de chaque cas individuel, sans attendre les résultats du cyanure sanguin. Si le patient est conscient et respire normalement, l'administration d'oxygène est le seul traitement nécessaire.

En cas de situation clinique dégradée, avec diminution du niveau de conscience du patient, en plus de la nécessité d'une réanimation cardio-respiratoire, il convient d'envisager l'utilisation d'un antidote spécifique au cyanure [édétate de dicobalt (kélocyanor)]. CET ANTIDOTE SPÉCIFIQUE EST DANGEREUX LORSQU'IL EST ADMINISTRÉ EN L'ABSENCE D'EMPOISONNEMENT GRAVE AU CYANURE. Une ampoule d'édétate de dicobalt (300 mg) diluée dans 20 ml de solution de glucose est administrée par injection intraveineuse lente, en prenant soin d'éviter l'extravasation. Une surveillance constante du pouls et de la pression artérielle est nécessaire, ainsi que des installations de réanimation, car une chute soudaine et sévère de la pression artérielle peut survenir pendant l'injection. Le traitement peut être répété en cas de réponse inadéquate à l'injection initiale.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Poudre ABC  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Sable sec  
Azote

#### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

En cas d'incendie: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Utiliser poudre sèche d'extinction pour l'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Matières liquides inflammables.

Risque d'inflammation.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Provoque une irritation des yeux.

Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.

Les récipients fermés peuvent éclater suite à une montée en pression et en température.

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

En cas d'incendie: évacuer la zone.

Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et pour protéger le personnel.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les poussières/brouillards. Assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Éloigner la victime de la zone dangereuse.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Colmater les bouches de canalisations. Ne pas évacuer dans les canalisations ni dans les eaux de surface. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Risque d'explosion.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour l'élimination.

Déversements mineurs: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Déversements majeurs: Recueillir mécaniquement.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir rubrique 8 Maniement sûr: voir rubrique 7 Informations sur l'élimination: voir rubrique 13

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Utiliser une hotte aspirante (laboratoire).

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Éviter de respirer les vapeurs.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Toimenpiteet tulipalon, aerosolin ja pölyn muodostumisen estämiseksi

Mesures de prévention des incendies.

Avant d'ouvrir l'emballage, prévoir des extincteurs prêts à l'usage.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Des mesures pour protéger l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Recueillir le produit répandu.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée: 15-25°C

Classe de stockage: 3

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Protéger du rayonnement solaire. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Matériel adéquat pour récipients/installations: Verre Polyéthylène haute densité (HDPE) Acier inoxydable Matériel inadéquat pour récipients/installations: Aucune information disponible.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

| Ingrédient (Désignation) | Source              | Pays | paramètre | Valeur limite                 | Remarque         |
|--------------------------|---------------------|------|-----------|-------------------------------|------------------|
| Acétonitrile             | 98/24/EC            | EU   | LTV       | 70 mg/m <sup>3</sup> - 40 ppm | Skin Designation |
| Acétonitrile             | Décret n° 2020-1546 | FR   | VLEP8h    | 70 mg/m <sup>3</sup> - 40 ppm | *                |

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

#### 8.2.2 Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres.

##### *Protection yeux/visage*

Lunettes avec protections sur les côtés normes DIN/EN EN 166

Recommandation: VWR 111-0432

##### *Protection de la peau*

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Modèles de gants recommandés normes DIN/EN EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

##### En cas d'un bref contact avec la peau

|                                  |                          |
|----------------------------------|--------------------------|
| Matériau approprié:              | NBR (Caoutchouc nitrile) |
| Epaisseur du matériau des gants: | 0,425 mm                 |
| Temps de pénétration:            | 14 min                   |
| Modèles de gants recommandés:    | VWR 112-0971             |

##### Lors de contact fréquents avec les mains

|                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| Matériau approprié:              | Caoutchouc butyle |
| Epaisseur du matériau des gants: | 0,30 mm           |
| Temps de pénétration:            | > 480 min         |
| Modèles de gants recommandés:    | VWR 112-3779      |

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

|                                                |                                                            |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Appareil de protection respiratoire approprié: | Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140) |
| Recommandation:                                | VWR 111-0206                                               |
| Matériau approprié:                            | ABEK2P3                                                    |
| Recommandation:                                | VWR 111-0059                                               |

#### Indications diverses

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                |                     |
|----------------|---------------------|
| Aspect         |                     |
| État physique: | liquide             |
| Couleur:       | incolore            |
| Odeur:         | semblable à l'éther |

#### Données de sécurité

|                                                        |                                       |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| pH:                                                    | aucune donnée disponible              |
| Point de fusion/point de congélation:                  | -45,7 °C                              |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 81,6 °C (1013 hPa)                    |
| Point d'éclair:                                        | 2 °C (closed cup)                     |
| Inflammabilité:                                        | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion           |                                       |
| Limite inférieure d'explosivité:                       | 3 % (v/v)                             |
| Limite supérieure d'explosivité:                       | 17 % (v/v)                            |
| Pression de vapeur:                                    | 97 hPa (20 °C)                        |
| Densité de vapeur relative:                            | 1,42 (20 °C)                          |
| Densité et/ou densité relative                         |                                       |
| Densité:                                               | 0,782 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)       |
| Solubilité(s)                                          |                                       |
| Solubilité dans l'eau:                                 | soluble (20 °C)                       |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau:                 | -0,34 (20 °C; IUCLID)                 |
| Température d'auto-inflammabilité:                     | 524 °C                                |
| Température de décomposition:                          | non applicable                        |
| Viscosité                                              |                                       |
| Viscosité, cinématique:                                | aucune donnée disponible              |
| Viscosité, dynamique:                                  | 0,316 mPa*s (25 °C)                   |
| Caractéristiques des particules:                       | ne s'applique pas aux liquides        |

## 9.2 Autres informations

|                            |                          |
|----------------------------|--------------------------|
| Taux d'évaporation:        | aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives:     | aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes:    | non applicable           |
| Densité apparente:         | aucune donnée disponible |
| Indice de réfraction:      | 1,34604 (589 nm; 20 °C)  |
| Constante de dissociation: | aucune donnée disponible |
| Tension de surface:        | aucune donnée disponible |
| Constante de Henry:        | aucune donnée disponible |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Risque d'inflammation.  
En cas d'échauffement:  
Risque d'inflammation.

### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec:  
Agent oxydant.  
Agent réducteur.  
Acide  
Métaux alcalins  
Peroxyde

### 10.4 Conditions à éviter

Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer par la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques).  
Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles:

Articles en caoutchouc  
Articles en plastique

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Effets aigus**

*Toxicité orale aiguë:*

TDLo: > 64 mg/kg - Human

LD50: 617 mg/kg - Souris - (IUCLID)

LD50: 617 mg/kg - Souris - (OECD 401)

*Toxicité dermique aiguë:*

LD50: > 2000 mg/kg - Lapin - (IUCLID)

LD50: > 2000 mg/kg - Lapin - (OECD 402)

*Toxicité inhalatrice aiguë:*

LC50: 6022 mg/m<sup>3</sup> - Souris - (IUCLID)

LC50: 6022 mg/m<sup>3</sup> (4 h) - Souris - (OECD 403)

**Effet irritant et caustique:**

*Irritation primaire de la peau:*

non applicable

*Irritation des yeux:*

Provoque une sévère irritation des yeux.

*Irritation des voies respiratoires:*

non applicable

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

En cas de contact avec la peau: non sensibilisant

En cas d'inhalation: non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

non applicable

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

non applicable

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****Cancérogénicité**

Aucune indication quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Danger par aspiration**

non applicable

**Autres effets nocifs**

aucune donnée disponible

**Indications diverses**

aucune donnée disponible

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**

**Toxicité pour les poissons:**

LC50: 1640 mg/l (96 h) - Brooke, L.T., D.J. Call, D.L. Geiger, and C.E. Northcott 1984. Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows(Pimephales promelas), Vol. 1. Center for Lake Superior Environmental Stud., Univ.of Wisconsin-Superior, Superior, WI :414

**Toxicité pour la daphnia:**

LC50: 3600 mg/l (48 h) - Tong, Z., Z. Huailan, and J. Hongjun 1996. Chronic Toxicityof Acrylonitrile and Acetonitrile to Daphnia magna in 14-d and 21-d Toxicity Tests. Bull.Environ.Contam.Toxicol. 57(4):655-659

**Toxicité pour les algues:**

aucune donnée disponible

**Toxicité bactérielle:**

aucune donnée disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité**

aucune donnée disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

coefficient de partage: n-octanol/eau: -0,34 (20 °C; IUCLID)

**12.4 Mobilité dans le sol:**

aucune donnée disponible

**12.5 Résultats de l'évaluation PTB/vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbateur endocrinien vis-à-vis de l'environnement.

**12.7 Autres effets nocifs**

aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code des déchets produit: aucune donnée disponible

#### Élimination appropriée / Emballage

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### Indications diverses

Législation européenne sur la gestion des déchets  
Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Législation nationale sur la gestion des déchets  
Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

|      |                                                                                                                                                                               |              |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 14.1 | Numéro ONU ou numéro d'identification:                                                                                                                                        | 1648         |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies:                                                                                                                                           | ACÉTONITRILE |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport:                                                                                                                                        | 3            |
|      | Code de classification:                                                                                                                                                       | F1           |
|      | Étiquette de danger:                                                                                                                                                          | 3            |
| 14.4 | Groupe d'emballage:                                                                                                                                                           | II           |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement:                                                                                                                                                 | Non          |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:                                                                                                                        |              |
|      | Danger n° (code Kemler):                                                                                                                                                      | 33           |
|      | code de restriction en tunnel:                                                                                                                                                | D/E          |
|      | (Passage interdit dans les tunnels pour la catégorie D s'il s'agit de transport en masses volumineuses ou en citernes. Passage interdit dans les tunnels pour la catégorie E) |              |

### Transport maritime (IMDG)

|      |                                                        |              |
|------|--------------------------------------------------------|--------------|
| 14.1 | Numéro ONU ou numéro d'identification:                 | 1648         |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies:                    | ACETONITRILE |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport:                 | 3            |
|      | Code de classification:                                |              |
|      | Étiquette de danger:                                   | 3            |
| 14.4 | Groupe d'emballage:                                    | II           |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement:                          | Non          |
|      | Polluant marin:                                        | Non          |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: |              |

|      |                                                                  |             |
|------|------------------------------------------------------------------|-------------|
|      | Groupe de ségrégation:                                           | -           |
|      | Numéro EmS                                                       | F-E S-D     |
| 14.7 | Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | négligeable |

## Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

|      |                                                        |              |
|------|--------------------------------------------------------|--------------|
| 14.1 | Numéro ONU ou numéro d'identification:                 | 1648         |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies:                    | ACETONITRILE |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport:                 | 3            |
|      | Code de classification:                                |              |
|      | Étiquette de danger:                                   | 3            |
| 14.4 | Groupe d'emballage:                                    | II           |
| 14.5 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: |              |

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

#### Directives nationales

aucune donnée disponible

#### Information sur les législations nationales :

Code de la sécurité sociale Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n°

- non applicable

Classe risque aquatique: aucune donnée disponible

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

négligeable

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

INRS - L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

LTV - Valeur limite

STV - Valeur courte durée

VLE - Valeur limite d'exposition

VLEP CT - Valeur limite d'exposition courte terme

VLEP8h - Valeur limite d'exposition 8 heures

VME - Valeur moyenne d'exposition

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AGS - Committee on Hazardous Substances (Ausschuss für Gefahrstoffe)

CLP - Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures

DFG - German Research Foundation (Deutsche Forschungsgemeinschaft)

DNEL - Derived No Effect Level

Gestis - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance (Gefahrstoffinformationssystem der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung)

IATA-DGR - International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations

ICAO-TI - International Civil Aviation Organization-Technical Instructions

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

KOSHA - Korea Occupational Safety and Health Agency

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA - Occupational Safety & Health Administration

PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic

PNEC - Predicted No Effect Concentration

RID - Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

SVHC - Substances of Very High Concern

vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative

Indications de stage professionnel: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

### Références littéraires et sources importantes des données

Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base des informations disponibles au public telles que les informations TOXNET, le dossier de la substance de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), les articles des instituts internationaux de recherche sur le cancer (monographies du CIRC), les données du programme national de toxicologie des États-Unis, l'agence américaine pour les substances toxiques et les maladies. Control (ATSDR), site internet PubChem et FDS de nos fabricants de matières premières.

### Informations complémentaires

Indications de changement      Rubrique 15

Si vous avez besoin d'une explication du changement, contactez le fournisseur  
(SDS@avantorsciences.com).

*Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.*